

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 octobre 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14 et 15 octobre 2013**

**2013 DPVI 149** Subventions à trois associations, Agir pour la diversité et contre les discriminations (A2D, 20e), Bâtisseuses de Paix (11e) et l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines (URUCA, 18e) au titre de l'intégration.

**Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 1<sup>er</sup> octobre 2013 par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à trois associations ;

Vu l'avis du conseil du 18e arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Vu l'avis du conseil du 19e arrondissement en date du 7 octobre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 500 euros est attribuée à l'association Agir pour la diversité et contre les discriminations (A2D, 20e), pour le projet «Fonctionnement de la permanence L'Arbre à palabre» (61941/2013\_05118).

Article 2 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Bâtisseuses de Paix (11e), pour le projet « République et citoyenneté vivre ensemble nos différences» (21193/2013\_04897).

Article 3 : Une subvention de 3 500 euros est attribuée à l'association Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines (URUCA, 18e), pour le projet « Autour du Puits : Les femmes migrantes parlent d'amour et de sexualité. Ecriture participative» (11585/2013\_03952).

Article 4 : La dépense correspondante, s'élevant à 8 000 euros sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.